N° 7

MAIRIE de La Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Pellissier Victor Ange et Fontre Noëlie Elisa Lucie

Du Dix-huit Février mil-neuf-cent-huit, à dix heures du matin,

ACTE DE MARIAGE de Pellissier Victor Ange

Agé de Vingt quatre ans, né à Hyères en Sainebonne, département du Var, le Dix du mois de Juin mil huit cent quatre vingt trois profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var fils majeur de Pellissier Pierre né à Sainebonne (Hyères) département de Var profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de Olivier Jacqueline Charlotte née à Gingt-ville département du Var, domiciliée à La Garde, veuve sans mari.

Le père et la mère ici présents et consentants d'une part.

Et de Fontre Noëlie Elisa Lucie

Agée de dix neuf ans, née à La Garde, département du Var le Dix huit du mois d'octobre mil huit cent quatre vingt huit profession de cultivatrice domiciliée à La Garde, département du Var fille majeure de Fontre Théodore François né à Fontevès département du Var profession de cultivateur, domicilié à La Garde département du Var et de Rouge Pélagie Rosa née à Roquebrussanne département du Var, domiciliée à La Garde, veuve sans mari.

Le père et la mère ici présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage, faite sans opposition le vendredi vingt décembre mil neuf cent sept, demeurée affichée pendant le délai voulu par la loi.

2° Vu l'extrait de l'acte de naissance du futur époux.

3° Vu l'acte de naissance de la future épouse.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le *mariage* concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage ~~à la date du du mois d'~~ ~~mil neuf cent~~ ~~par devant Me~~ ~~notaire à~~ ~~département d'~~

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Fontre Noëlie Elisa Lucie et l'autre Pellissier Victor ange.

Le tout en présence de Mandil Jacques domicilié à Toulon département du Var agé de trente quatre ans, profession d'employé au chemin de fer P.L.M. beau-fils du futur.

De Rouge Hippolite domicilié à Carquiranne département du Var agé de quarante deux ans, profession de cultivateur oncle de la future.

De Tonbert Eugène domicilié à Hyères département du Var agé de trente trois ans, profession de cultivateur, beau-frère du futur.

Et de Meiffren Laurent domicilié à La Garde département du Var agé de cinquante cinq ans, profession de retraité, ami présent ici allié des futurs.

Après quoi moi André Charbon, Maire de la Commune de La Garde, faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties à l'exception de la mère du futur époux et de la mère de la future épouse qui ont déclaré ne le savoir, après quoi dix actes de notoriété rédigés ainsi.

Noëlie Fontre — Victor Pellissier — Jacques Mandil — Hippolyte Rouge — Pellissier Pierre — Fontre Théodore — Meiffren — Tonbert Eugène — A. Charbon